



Tél. 05 53 03 73 13  
Fax. 05 53 54 56 27

## Procès-verbal Conseil Municipal du 2 juin 2014

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, Mme MAZIERES S, M. RAYNAUD J-C, Mme DESBROUSSES S, MM. FAYE J-P, MOREL A, Mme MAIGROT M, M. MATHET J, Mme DE CONTO N, M. DUSSUTOUR N, Mme DAUGIERAS C, M. LONGIERAS D, M. RINGUET P

Etaient absents (Excusés) : M. REVIDAT Francis, Mme FOURNIER Frédérique

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation des Procès-verbaux du 28 avril 2014
- ✓ Création de poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ Remplacement du photocopieur
- ✓ Utilisation domaine public et du complexe sportif
- ✓ Effacement de réseau « La Prairie » et « Impasse Fonseigner »
- ✓ Reclassement voirie « La Peyriche » et « La Prairie »
- ✓ Travaux assainissement « La Prairie »
- ✓ Questions diverses

Mme MAZIERES Sylvie est désignée secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour :

- Consultation pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la mairie avec demande de subvention
- Agence postale

## I APPROBATION PROCES VERBAL DU 28 AVRIL :

L'ensemble du conseil municipal n'ayant pu en prendre connaissance, l'approbation est reportée au prochain conseil.

## II CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'avancement de grade de l'agent en charge de la restauration scolaire et un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe en charge de l'agence postale.

Il propose également de modifier le tableau des effectifs en date du 25 juin 2013 comme suit, suite au départ et transfert d'agents :

| CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER LES EMPLOIS              | DUREE HEBDOMADAIRE | EFFECTIF        | FONCTIONS                      |
|--|--------------------|-----------------|--------------------------------|
| <b><u>Cadre d'emploi des adjoints administratifs de catégorie C :</u></b>    |                    | <b><u>2</u></b> |                                |
| Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe                             | 35h                | 1               | Secrétaire de mairie           |
| Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe                             | 17 h 30            | 1               | Agence postale                 |
| <b><u>Cadre d'emploi des adjoints techniques de catégorie C :</u></b>        |                    | <b><u>5</u></b> |                                |
| Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe                       | 27 h 30            | 1               | Restauration scolaire          |
| Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe                                 | 35 h               | 2               | Service technique              |
| Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                                 | 28 h               | 1               | Service technique              |
| Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                                 | 6 h                | 1               | Ménage                         |
| <b><u>Cadre d'emploi des agents spécialisés de catégorie C :</u></b>         |                    | <b><u>1</u></b> |                                |
| Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles | 35                 | 1               | Aide à la classe de maternelle |

Accepté à l'unanimité des présents

## III REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR

Le contrat de location du photocopieur se termine à la fin de l'année. ARIANE BUREAUTIQUE propose un nouveau contrat avec l'apport d'un photocopieur neuf à la mairie et le transfert de l'ancien à l'école de Bourdeilles. Dans un même temps, il propose de revoir le contrat de maintenance dont le volume de photocopie initialement prévu est dépassé

chaque année. Le coût mensuel sera de 350 euros au lieu de 305 euros pour la location du copieur de la mairie et la maintenance des deux photocopieurs.

Accepté à l'unanimité des présents

#### IV UTILISATION DOMAINE PUBLIC ET COMPLEXE SPORTIF

La société Périgord Nature Découverte, dans le cadre de son activité, demande l'autorisation de stationner ses roulottes et chevaux sur le terrain de la plaine de loisirs et l'utilisation des douches du complexe sportif (environ 80 séjours). Elle propose une redevance par nuitée de 8.50 € par roulotte stationnée et de 2.50 € par tente.

Accepté à l'unanimité

#### V EFFACEMENT DE RESEAU « LA PRAIRIE » ET « IMPASSE FONSEIGNER »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le SDE24 de réaliser l'étude pour l'installation de l'éclairage public ainsi que l'effacement des réseaux BT et France Télécom à la Prairie (Entée Bourg) et dans l'Impasse Fonseigner.

#### VI RECLASSEMENT VOIRIE « LA PEYRICHE » ET « LA PRAIRIE »

Suite à la construction de la voie nouvelle à La Prairie, il convient de la classer dans le domaine public de la commune (Voie communale). La portion de voie communale n° 511 (de la RD 106 au croisement avec la VC n° 512) peut donc être déclassée dans le domaine privé de la commune (Chemin Rural).

Le cabinet BONNETEAU est chargé des dossiers. Le devis s'élève à 336 €.

Accepté à l'unanimité

#### VII TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT « La Prairie »

Dans le cadre des travaux de la voie nouvelle de La Prairie, le réseau d'assainissement a été déplacé afin qu'il reste sur le domaine communal. Pour ce faire, nous avons fait appel à la société SAUR dont le devis s'élève à 31 832.74 € TTC.

Accepté à l'unanimité

#### VIII REHABILITATION BATIMENT COMMUNAL « PLACE DE LA MAIRIE »

Monsieur le maire soumet la rénovation du bâtiment communal « Place de la Mairie ». Celui-ci continuerait d'accueillir les services de la mairie et de l'agence postale. Il pourrait également y être adjoind :

- la bibliothèque, actuellement située à côté de la salle des fêtes, ce qui permettrait de libérer une salle pour l'école ;
- des salles pour l'accueil des associations ;
- des bureaux et salles de réunion pour les besoins de la mairie ou d'autres organismes.
- un logement.

Monsieur le maire propose de faire appel à un maître d'œuvre pour l'étude et le suivi du projet, ce dernier étant prévu budgétairement. Il propose également de solliciter l'Etat, le Département et l'Europe pour l'attribution de subventions.

Accepté à l'unanimité.

## VIII DIVERS

1 – Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur ARISTIZABAL et des musiciens des Festes d'Euterpe qui remercient vivement le château et l'équipe municipale de leur accueil et leur aide.

2 – Ecole : Temps d'activités périscolaires

Les jeudis et vendredis la classe se terminera à 15 heures. De 15 à 16 h 30, des activités périscolaires non obligatoires (activités gratuites sportives, culturelles, artistiques...) seront proposées aux enfants et organisées par des intervenants extérieurs le tout supervisé par la communauté de communes Dronne et Belle.

Pour compenser les enfants auront classe le mercredi matin de 9 à 12 h.

Le transport scolaire aura lieu à 12 h pour le retour dans les familles. Une navette sera également mise en place pour le transport des enfants au centre de loisirs. Ces derniers prendront leur repas à Brantôme.

Un service de restauration sera mis en place pour les enfants du RPI avec une prise en charge jusqu'à 13h30 dans la limite des places disponible soit 45 enfants maximum. Les communes de Paussac St Vivien et de Valeuil participeront pour 1/3 chacun aux dépenses de fonctionnement de ce service (personnel).

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 18 h 30.

Ont signé les membres présents :